



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00184

Numéro SIREN : 809 056 336

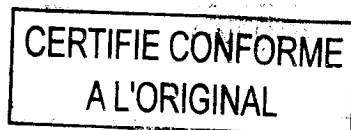
Nom ou dénomination : LES EDITIONS DES FEDERES

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2017 sous le numéro de dépôt 13087

LA VENTE

DE LA

CHASSE



LES EDITIONS DES FEDERES

Société Anonyme Simplifiée
Au capital social de Dix Mille Euros
Siège social 19, cours d'Estienne d'Orves 13001 MARSEILLE
809 056 336 RCS de MARSEILLE

13687

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU MERCREDI 29 JUIN 2017

Le 29 Juin Deux Mille Dix-Sept, à Onze Heures, les associés de la société LES EDITIONS LES FEDERES se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain HAYOT, Président de la Société.

Sont présents ou représentés :

- M. HAYOT Alain, Président, propriétaire de 5 actions
- L'Association des Amis de La Marseillaise, propriétaire de 20 actions représentée par M. BARONI Serge
- M. LECOMTE Fabrice, propriétaire de 10 actions.
- La SMIPP, propriétaire de 15 actions, qui a donné pouvoir à M. Serge BARONI
- LA MUTUELLE FRANCE PLUS, propriétaire de 10 actions, représenté par M. Eric CAPDEVILLE titulaire du pouvoir de M. Serge JACQUET
- M. DHARREVILLE Pierre, propriétaire de 20 actions, qui a donné pouvoir à M. Alain HAYOT
- M. CHARRIE Patrice, propriétaire de 5 actions, qui a donné pouvoir à M. Serge BARONI

Assiste également Mme Corinne COURBON, Commissaire aux comptes du Cabinet HR Audit & Associée.

.../..

Le Président constate que 85% du capital social est présent ou représenté. Les conditions de quorum sont donc remplies pour l'ordre du jour.

Le Président commente le rapport de gestion préalablement communiqué.

La Commissaire aux comptes est invitée à présenter les rapports, lesquels ont été communiqués aux associés.

La discussion est engagée.

Personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions.

Première résolution :

Les comptes annuels sont approuvés et quitus est donné au Président pour sa gestion.

La résolution est approuvée à l'unanimité

Deuxième résolution :

Le résultat de l'exercice de -1 252 696 € est affecté au compte de report à nouveau.

La résolution est approuvée à l'unanimité

Troisième résolution :

Compte tenu des résultats, il n'y a lieu à aucune distribution de dividende.

La résolution est approuvée à l'unanimité

Quatrième résolution : Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités.

Questions diverses :

Sur sa demande et après acceptation du Président, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Fabrice Lecomte du poste de Président délégué de la SAS Les Editions des Fédérés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président
Alain HAYOT



Certifié conforme à l'original
Alain HAYOT
Président
Fait à Marseille
le 18.07.2017

